

Enseigner les Langues vivantes Etat des lieux

Le SNCA e.i.L. Convergence propose à ses militants, adhérents, sympathisants et aux lectrices et lecteurs de son site l'analyse critique qu'il fait de l'enseignement des langues vivantes par l'intermédiaire de sa Commission Ouvrière des Certifiés & Agrégés.

Dans une première partie la CO Certifiés & Agrégés signale les textes officiels et les cite avant, dans une deuxième partie, de confronter la réalité à l'affichage.

La troisième partie sera celle des réactions qu'entraînera la prise de connaissance de cette confrontation entre le pédagogisme cautionné par le pouvoir et la réalité du terrain. Cette partie reste donc à écrire. Mais elle verra le jour n'en doutez pas !

Ce qui en attendant sa rédaction ne privera pas le Secrétariat National de tirer une conclusion concernant l'état de fait auquel est soumis l'enseignement des langues vivantes.

Première partie : les textes officiels

Document n°1 :

in M. Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale, *Vers un nouveau lycée en 2010*, page n°8 - www.education.gouv.fr

A) MIEUX S'ADAPTER À SON ÉPOQUE : un lycée qui favorise ...l'apprentissage des langues étrangères

C'est l'un des volets les plus ambitieux du projet : au terme de la scolarité, chaque élève doit maîtriser au minimum deux langues étrangères et la série L doit devenir une série d'excellence tournée vers l'international.

B) LES MESURES PROPOSÉES : Les enseignements sont dispensés par groupes de compétences :

- De la seconde à la terminale, les enseignements de langues vivantes sont dispensés en groupes de compétences. Adapter les effectifs aux niveaux des lycéens permet un meilleur apprentissage, notamment pour les élèves en difficulté qui progressent mieux en petits groupes.
- Les programmes et les horaires sont désormais communs aux différentes séries.
- Les horaires de LV1-LV2 sont globalisés pour permettre la constitution des groupes de compétences.

L'enseignement en langue étrangère est largement développé :

- Chaque fois que cela est possible, un enseignement de discipline générale (histoire-géographie, sciences, etc.) est proposé en langue étrangère aux lycéens.
- Les compétences en langues étrangères des enseignants des disciplines non linguistiques (DNL) seront mieux reconnues.
- L'utilisation généralisée des TICE permet un meilleur apprentissage oral des langues étrangères.

La série L renforce ses débouchés professionnels à l'international :

- Le lycéen renforce sa culture générale grâce à l'introduction d'un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère.
- Cette discipline complète l'enseignement commun à toutes les séries en LV1 et LV2.
- Les élèves qui le souhaitent apprennent trois langues vivantes.

Chaque établissement noue au moins un partenariat avec un établissement étranger :

- Chaque élève a désormais un correspondant étranger avec lequel il peut échanger.
- Les partenariats entre établissements facilitent les séjours linguistiques qui sont pris en compte dans le cursus de l'élève.

Document n°2 :

In Luc Chatel : "ce que va changer la réforme du lycée", interview dans **La Tribune - Que va vraiment changer à la rentrée la réforme du lycée pour la classe de seconde ? Luc Chatel** - Beaucoup de choses, sans pour autant que les horaires soient alourdis, et c'était là un objectif fondamental. Le premier grand changement, c'est la personnalisation de l'enseignement, que nous allons mettre place avec les deux heures d'accompagnement personnalisé. Cet axe majeur de la réforme entend répondre au grand défi actuel posé à l'Éducation nationale : s'adapter à la diversité des élèves. Pendant ces deux heures d'accompagnement personnalisé, les élèves seront pris en charge par petits groupes : ceux en difficulté pour du soutien scolaire, ceux qui ont des facilités pour les pousser vers l'excellence, ceux enfin qui ont besoin de conseils pour envisager leur orientation.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20100629trib000525321/luc-chatel-ce-que-va-ch...> Propos recueillis par Clarisse Jay | 29/06/2010

Document n°3 :

Dijon, le 9 septembre 2014

Le collègue des IA-IPR, à Mesdames et Messieurs les professeurs
s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : lettre de rentrée commune 2014-2015

La réussite de tous les élèves, leur insertion sociale et professionnelle, nécessitent un engagement sans faille de tous les acteurs du système éducatif. Une culture commune des différents corps d'inspection viendra renforcer l'unité des actions engagées à tous les niveaux, dans le cadre de la « loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » du 9 juillet 2013.

Pour plus d'information consultez la logorrhée pédagogue (qui n'est pas exclusivement dijonnaise) sur :

<http://lettres.ac-dijon.fr/lettre> de rentrée commune 2014 2015

Deuxième partie : les commentaires de la CO Certifiés & Agrégés

Chaque année à pareille époque, nous recevons une lettre de Madame/Monsieur le Recteur d'Académie nous proposant un plan de formation pour l'année scolaire qui commence, ainsi que de l'IPR de notre discipline. Cette année, une innovation accompagne le flot de recommandations pour que les professeurs suivent bien les consignes du ministère : une lettre de rentrée commune à tous les IPR consultable sur <http://lettres.ac-dijon.fr/lettre> et dont le verbiage est fascinant : une kyrielle de mots creux dans un jargon pédagogisant pour nous enjoindre de ne plus sanctionner aucun travail d'élève afin d'accompagner le « mieux être » de ceux qui naguère étaient appelés les « apprenants » par un certain Philippe Mérieu qui a causé bien des dégâts.

Les langues sont les grandes sacrifiées des récentes réformes initiées par Luc Chatel, Ministre de l'Éducation Nationale de M. Sarkozy, confortées par Vincent Peillon et, à sa suite, l'éphémère Benoît Hamon, puis Najat Vallaud-Belkacem. Au prétexte que les enfants commencent l'étude d'une langue vivante (dans l'Académie de Dijon, l'allemand – prestigieux – ou l'anglais exclusivement), dispensée par des professeurs d'école le plus souvent non (ou mal) formés, le temps d'apprentissage des langues a été réduit en lycée :

- **pour les Langues vivantes 1** : avant la réforme : 4h en 2de, 3h en 1^{ère}, 3h en Terminale, soit un total de 10 heures hebdomadaires réparties sur 3 ans ; après la réforme : 3h en seconde, 4h30 en 1^{ère} en cumulant LV1 2h30 + LV2 2h, 2h en Terminale, soit pour la seule LV1 sur 3 ans (et au mieux, car l'autonomie des établissements permet des sabrages) **7 h30 au lieu des 10 heures naguère**. Quel progrès !

Réforme	Seconde	Première	Terminale
Avant	4 heures	3 heures	3 heures
Après	3 heures	2 heures 30 *	2 heures

- **pour les Langues Vivantes 2**, dans le second degré, jadis les élèves avaient droit à 3h hebdomadaires pendant les trois années que durait leur présence au lycée ; ils se présentaient à l'épreuve de Baccalauréat avec un niveau d'expression et de savoir civilisationnel convenable. A présent, ils n'ont plus que 2,5h en seconde et 2h en Première, puis en Terminale, quelle que soit la série choisie, mais avec un coefficient différent affecté à la discipline : coefficient 4 en série L, 2 en séries ES, S, STMG, STI ; en comparaison, la philosophie et les Lettres sont affectées respectivement d'un coefficient 8 et 7 en L, les SES du coefficient 5 ou 7 en ES (si les élèves choisissent la spécialité Sciences Politiques), les Mathématiques, la Physique-Chimie la SVT et les Sciences de l'Ingénieur du coefficient 6 ou 7 (+ 2 s'ils choisissent leur enseignement de spécialité dans l'une de ces disciplines), les Sciences de l'Ingénieur du coefficient 9 Quant aux STMG, on atteint le coefficient 17 pour les différents enseignements d'éco-gestion, management, etc. Donc, la bouillie pour les chats au niveau des coefficients et **une déperdition sur 3 ans de 9 h – 6h30 = 2h30 semaine** : toujours le progrès !
En cumulant LV1 + LV2 cela fait une suppression de 5h/semaine sur tout le cursus

...

Autant dire que les langues ne pèsent plus rien dans l'obtention du premier diplôme universitaire. Les candidats se présentent alors au Baccalauréat avec le niveau que leurs aînés avaient acquis en fin de Première : l'enseignement des Langues, prioritaire paraît-il en France, a donc été réduit d'un tiers, ce qui est énorme, lorsqu'on sait que nous sommes lanterne rouge dans l'apprentissage des langues vivantes en Europe.

Cet enseignement a non seulement été amputé d'un tiers de son horaire, mais les épreuves au Baccalauréat se sont multipliées et diversifiées : épreuve de Compréhension orale d'un document audiovisuel en mars, épreuve orale de présentation de textes étudiés pendant l'année de Terminale en mai pour les ES, S, STMG et STI, épreuve écrite de compréhension et d'expression en juin pour toutes les séries et présentation orale des textes étudiés en classe en juin pour les seuls L. Donc, un surcroît de préparation à de nouvelles compétences dans un laps de temps réduit.

Tout cela serait bel et bon pour la promotion des disciplines linguistiques et la qualification de nos élèves si les épreuves de mai n'étaient pas une caricature d'entretien : les élèves ont 5 mn pour présenter une des 4 notions tirée au sort (qui doit regrouper au minimum 4 à 5 documents), puis 5 mn d'entretien avec l'examinateur pour préciser leurs dires ! Les notions, communes à toutes les langues, sont ambitieuses quant à leurs contenus :

- 1 : Espaces et échanges
- 2 : Lieux et formes de pouvoir
- 3 : Idée de progrès
- 4 : Mythes et héros

De véritables sujets de thèse, parfois très mal compris par certains enseignants et qui sont parfois réduites à des réflexions de café du commerce !

Quant aux L qui doivent, en plus, étudier Lettres et Littérature Etrangères (obligatoire) dans l'une de leurs langues, le comble de l'hypocrisie est atteint : 1h30 d'enseignement hebdomadaire, épreuve de 10 mn (5 mn de présentation, 5 mn d'entretien) pour un coefficient ... 1 ! Le programme comporte 6 notions ; libre aux élèves de n'en présenter que 3.

Quant aux épreuves écrites, elles s'organisent en deux grands axes :

1 / la compréhension de documents textuels et iconographiques notée sur 10 : il s'agit d'une sorte de QCM dit « de repérage d'informations » dans lequel n'est prise en compte ni la qualité, ni la correction de la langue de l'élève ; il a même été question de poser des questions et de demander des réponses en français ...

2 / l'expression personnelle évaluée sur 10 : l'élève doit répondre à deux questions en 150 mots ; la moitié de la note est affectée à l'expression, l'autre moitié aux idées.

Comment peut-on se moquer de la sorte des élèves, de leurs parents et de leurs enseignants avec une telle démagogie ? On assiste à une course contre la montre pour atteindre le nombre de textes suffisants, à un saupoudrage insipide de notions mal comprises, d'idées vagues, de poncifs éculés exprimés dans une langue approximative et souvent fautive.

A qui la faute ?

Pour l'évaluation de l'oral, il est interdit de mettre moins de 4/20 ; autant dire qu'un hispanisant se trompant d'examineur aura automatiquement 4/20 en allemand s'il sait dire « *Guten Tag !* ». On peut également obtenir son Baccalauréat en ne se présentant pas aux épreuves, étant donné qu'un 0 n'est plus éliminatoire.

On parle de respect et du bien de l'élève, d'éducation à la citoyenneté, d'Ecole pour tous. Or, face à un tel état des Langues, seul l'enfant dont les parents peuvent l'emmener dans le pays de la langue étudiée, lui offrir des séjours culturels et linguistiques, ou lui payer des stages de cours intensifs souvent hors de prix, pourra maîtriser un tant soit peu l'expression en langue étrangère pendant son cursus universitaire. **Où est l'égalité des « chances » et surtout celle des droits à l'enseignement ?**

Sur le terrain, dans de nombreux lycées, les emplois du temps sont ainsi élaborés que les langues sont reléguées en fin de journée, ou en fin de semaine, après les disciplines dites importantes (pour le Baccalauréat) ; les élèves de plusieurs sections sont regroupés parce que les postes budgétaires sont érodés (par exemple L + ES : épreuves différenciées ou STMG + STI : horaires hebdomadaires différents), ce qui demande aux professeurs une véritable gymnastique pour les entraîner au Baccalauréat.

Trois dernières remarques :

1. On nous a annoncé que les élèves devraient travailler en Langues par « groupes de compétences » (cf. document n°1), ce qui supposerait un alignement des emplois du temps en barrettes ; cela serait sans doute possible dans de très petites structures ; qu'en est-il dans les lycées de plus de 1000 élèves, compte tenu de ce qui a été énoncé plus haut pour l'organisation des emplois du temps ? Non seulement les élèves ne travaillent pas par groupes de compétences, mais ils se retrouvent *a minima* à 30 élèves par classe non dédoublée.
2. D'autre part, « l'accompagnement personnalisé » (AP) qui, sur le papier, devait se pratiquer par petits groupes (cf. document n° 2) se pratique, en fait, en classe entière dans la majorité des cas, et les professeurs, conscients de la perte d'heures dans leur discipline et des objectifs imposés par les épreuves du Baccalauréat, en profitent pour continuer leurs cours grâce à cette aubaine quand ils en disposent. Tous les élèves, de fait, ne sont pas préparés de la même façon aux épreuves, puisque les heures d'A.P. restent à la discrétion du chef d'établissement.

3. On nous demande d'être expérimentés dans les TICE ** ; or tous les établissements scolaires ne sont pas à la même enseigne et dotés pareillement de matériel informatique et audio-visuel ; il a fallu la réforme de 2010 pour que les salles de langues soient équipées de vidéoprojecteurs ; faut-il attendre de nouvelles réformes pour accéder aux nouvelles technologies tant prisées par les divers gouvernements ? Remplacent-elles réellement une pratique patiemment élaborée avec le temps d'étude nécessaire à sa maturation ?

Il ressort de tout cela un immense sentiment de frustration de la part des enseignants de Langues, de lassitude et l'impression d'être déconsidérés et malmenés par une machine administrative déshumanisée, pratiquant une gestion comptable du personnel ; à cela s'ajoute la fatigue due à l'augmentation du nombre de classes, donc d'élèves, dont ils ont la charge (en moyenne 8 classes pour un certifié, 7 pour un agrégé) avec ce que cela implique de surcharge de travail : copies, conseils de classes, réunions avec les parents d'élèves, etc.

Troisième partie

A écrire ... avec les réactions des lectrices et lecteurs ...

Conclusion

Le SNCA e.i.L. Convergence a eu l'occasion de le répéter souvent : ce dont la République a besoin, c'est que l'Etat auquel la Nation a confié le soin d'instruire, d'éduquer et de former tous les enfants et adolescents vivant sur le territoire français leur donne à chacun plus d'Ecole. Il est évident que sous l'affichage pédagogue et pédant si prisé des pouvoirs publics et du syndicalisme administratif, l'objectif national et républicain est sciemment dévoyé ; le faux semblant des nouveaux rythmes scolaires, la réduction du temps d'apprentissage des langues vivantes, l'incapacité institutionnelle à mettre un terme à l'absentéisme scolaire démontrent que la caste politique qui gouverne se préoccupe plus – et dans la continuité ! - de rembourser aux spéculateurs une dette toxique que de former des citoyens et des républicains.

La Commission Ouvrière des Certifiés et Agrégés

* 2h30 LV1 + 2 h LV2 = 4h 30 en horaire globalisé des deux langues vivantes

** *Technique de l'Informatique et de la Communication pour l'Enseignement*

